

## -- Communiqué de Presse --

Paris, le 16 décembre 2012

**NON à l'augmentation du Numerus Clausus  
en Chirurgie Dentaire**

L'Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire (UNECD), représentative des étudiants en chirurgie dentaire (odontologie), s'inquiète vivement d'une augmentation du Numerus Clausus (NC) en odontologie. Cela fait suite à l'annonce de l'augmentation de ce dernier pour les étudiants en médecine et aux propos du Professeur Thuillez, conseiller de Xavier Bertrand, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

L'UNECD rappelle qu'elle est, depuis plusieurs années maintenant, vivement opposée à toute augmentation du NC en odontologie à moyens constants.

Cependant, nous avons pu assister ces dernières années à une augmentation du NC sans aides particulières, engendrant une diminution drastique des moyens pédagogiques dans nos études, avec :

- Du côté universitaire, une augmentation des effectifs étudiants dans plusieurs UFR, non compensée par l'évolution des moyens pédagogiques. Ce qui s'est par exemple traduit par une chute de la proportion d'enseignants titulaires, d'attachés et d'assistants, et par des Travaux Pratiques (TP) en nombre réduit ou effectués dans des conditions précaires.
- Du côté hospitalier, une réduction globale des heures passées à travailler « au fauteuil », c'est-à-dire auprès des patients. En effet, certaines vacations hospitalières ont été purement et simplement supprimées, pendant que d'autres passaient d'une activité exercée en monômes à des vacations par binômes voire trinômes. Dans ces conditions, il est bien souvent difficile pour les étudiants de trouver leur place auprès du patient et d'apprendre leur métier comme ils le devraient.

L'UNECD tient à rappeler que les études de chirurgie dentaire sont construites sur un exercice pratique, à la fois universitaire et hospitalier, extrêmement important. Cet exercice est nécessairement dépendant du nombre de postes de TP et de fauteuils cliniques, qui doivent donc évoluer dans le même sens que le NC. La réussite de l'exercice professionnel futur en dépend.

**Sans évolution des moyens accordés aux UFR et aux centres de soins d'odontologie, il n'est donc absolument pas acceptable de subir une vague supplémentaire d'augmentation des effectifs.**

L'UNECD est cependant également sensible à la question de la répartition de l'offre de soins sur le territoire, qui d'après les dernières études n'est pas améliorée par l'augmentation du nombre de praticiens formés dans les UFR. Nous réitérons ainsi notre volonté forte de travailler avec tous les intervenants sur le sujet des mesures incitatives, en communiquant sur celles déjà existantes, et en participant à des réflexions sur la création de nouvelles. A ce propos, nous nous étonnons toujours de l'absence de bourses pour les étudiants en odontologie prêts à s'engager à exercer dans des zones en demande de soin, comme cela existe pour les étudiants en médecine.

Nous pensons que ce sera par le biais de ces incitations qu'une solution à la démographie sera trouvée, et non en augmentant aveuglément et hasardeusement le numerus clausus.

**Contacts Presse :**

- Charles-Edouard Poirier – Président de l'UNECD  
[president@unecd.com](mailto:president@unecd.com) – 06.42.65.76.08
- Gauthier Dot – Vice-Président de l'UNECD, en charge de l'Enseignement Supérieur  
[vpenseignement@unecd.com](mailto:vpenseignement@unecd.com) – 06.06.61.16.27